



**Cellules souches et
médecine régénérative**
Programme national de
recherche PNR 63



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Bundesamt für Gesundheit BAG

Guérir avec les cellules souches : ce qui est possible aujourd'hui. Et ce qui ne l'est pas.

Informations à l'intention des patients

Aujourd'hui, on trouve, en particulier sur Internet, toutes sortes d'offres de traitements soi-disant capables de guérir ou de soulager le diabète, la maladie de Parkinson, la sclérose latérale amyotrophique (SLA) etc. à l'aide de cellules souches. L'efficacité et la sécurité de bon nombre de ces traitements n'ont pas été vérifiées et leur utilisation n'a jamais été autorisée officiellement. Cette fiche vise à informer les patients sur les chances et les risques des traitements à base de cellules souches non vérifiés, à les aider à identifier les propositions fantaisistes, que ce soit dans notre pays ou à l'étranger, et à leur indiquer où ils peuvent trouver les réponses à leurs questions.

1. Quel est l'état actuel de la recherche sur les cellules souches et les traitements à base de cellules souches ?

La médecine fonde de grands espoirs sur les cellules souches : elle espère qu'à l'avenir, elles pourront être utilisées pour renouveler des tissus âgés ou endommagés, comme par exemple dans le cas de la maladie de Parkinson ou du diabète. Mais la plupart de ces applications sont encore loin de la concrétisation, à l'exception de quelques-unes déjà bien établies : les cellules souches sont déjà utilisées avec succès depuis des dizaines d'années dans le traitement de leucémies (cancer du sang), de myélomes (cancer de la moelle osseuse) ou de lymphomes (cancer du système lymphatique). De plus, certaines maladies des os, de la peau ou de la cornée ou certaines lésions sont déjà traitées à l'aide de transplantations tissulaires à base de cellules souches. On utilise par exemple différents produits de remplacement de la peau pour soigner les grands brûlés.

A l'heure actuelle, il n'existe en revanche en Suisse aucune thérapie à base de cellules souches autorisée et établie contre la SLA, la maladie d'Alzheimer, l'arthrose, l'autisme, le diabète, l'infarctus du myocarde (maladies cardio-vasculaires), la sclérose en plaques, la maladie de Parkinson, les lésions de la moelle épinière ou d'autres maladies ou blessures. Certes, les recherches vont bon train au niveau mondial et des progrès sont enregistrés dans le cadre d'études cliniques, mais plusieurs années peuvent encore s'écouler avant qu'un organe officiel n'autorise de telles thérapies à base de cellules souches.

Il faut d'abord que les chercheurs comprennent mieux le fonctionnement et la différenciation des cellules souches ainsi que leurs possibilités d'utilisation pour guérir ou soulager certaines maladies. Ceci est également un des objectifs du Programme national de recherche « Cellules souches et médecine régénérative » ([PNR 63](#)).

2. Quels sont les traitements à base de cellules souches insuffisamment testés et donc potentiellement dangereux ?

Des thérapies à base de cellules souches sont actuellement proposées contre toutes sortes de maladies sans avoir été testées auparavant (voir question 1). Mais également dans le domaine cosmétique, les cellules souches seraient une promesse de beauté éternelle. Dans ce cas également, la prudence est de mise car ces traitements ne sont peut-être pas sans danger (voir question suivante). Les mêmes réserves valent pour les offres contre le vieillissement, le burn-out, l'impuissance et bien d'autres applications possibles.

Ces traitements se basent souvent sur des cellules souches adultes, mais également sur des cellules souches embryonnaires ou de cordon ombilical.

3. Pourquoi les traitements à base de cellules souches non testés peuvent-ils être problématiques ?

Ces traitements consistent le plus souvent à prélever des cellules souches adultes chez le patient, à les multiplier et à les réinjecter dans l'espoir qu'elles aient une action thérapeutique. De telles interventions peuvent entraîner des complications graves (voire mortelles dans certains cas rares). Le plus grand danger est le risque d'infections et de réaction excessive du système immunitaire. Mais il y a également un risque d'apparition de tumeurs. D'autre part, l'intervention peut aussi être entièrement inefficace parce que les cellules souches sont loin d'entraîner automatiquement une guérison ou un soulagement des symptômes. Des études à long terme sont indispensables pour tester l'efficacité, mais aussi les effets secondaires de ces traitements.

4. Quand faut-il se méfier ?

La prudence est de mise dans les situations suivantes. En cas de doute, demandez l'avis de votre médecin.

- Lorsqu'une clinique ou un médecin fonde ses prétentions essentiellement sur le témoignage de ses patients qui louent les avantages du traitement. Des cas isolés ne sont pas une preuve concluante de l'efficacité d'un traitement. Des prestataires sérieux renvoient les personnes désireuses de se renseigner vers la littérature médicale professionnelle et les études cliniques existantes.
- Lorsque le traitement proposé consiste à injecter des cellules souches adultes à un autre endroit que leur point de prélèvement initial. Les cellules souches adultes ont en effet des capacités limitées : par exemple, les cellules souches sanguines adultes ne peuvent produire que des cellules du système sanguin, les cellules souches du cerveau que des cellules nerveuses, etc. A l'heure actuelle, il n'existe pas de données scientifiques qui indiquent que des cellules souches sanguines adultes pourraient produire des cellules nerveuses.
- Lorsqu'un même traitement, à base des mêmes cellules souches, est proposé pour traiter plusieurs maladies.
- Lorsque la description des cellules souches employées n'indique pas clairement l'origine de ces cellules et leur mode de préparation ou n'indique pas si des tests ont été réalisés pour éviter le risque de transmission de maladies infectieuses (absence de protocole).
- Lorsque les patients ne sont pas correctement informés : toute intervention médicale nécessite le « consentement éclairé » du patient.
- Lorsque le prestataire prétend que le traitement est sans risque.
- Lorsque la participation à une étude clinique est payante car, normalement, la participation à une étude est gratuite.

5. Où faut-il signaler les prestataires potentiellement irréguliers ?

Signalez les prestataires qui vous semblent douteux à Swissmedic (058 462 02 11, domaine Autorisations d'exploitation/Transplants standardisés, anfragen@swissmedic.ch) ou à l'Office fédéral de la santé publique OFSP, (058 463 51 54, transplantation@bag.admin.ch.

6. Comment déterminer si une thérapie est sûre et efficace ?

Les points ci-dessous peuvent aider à savoir s'il s'agit d'une thérapie sérieuse. Voir également la question 4.

- Les données ont-elles été publiées dans des revues scientifiques reconnues ?
- S'il s'agit d'une étude clinique : l'étude a-t-elle été autorisée ? Les thérapies effectuées dans le cadre d'études autorisées sont fiables car ces études doivent satisfaire à des conditions rigoureuses (attention : dans d'autres pays, les conditions peuvent être moins strictes). Les projets de recherche sur des cellules souches réalisés chez l'être humain en Suisse, essais cliniques par exemple, sont soumis à autorisation de la commission d'éthique compétente, de l'OFSP ou de Swissmedic. Les traitements établis, comme par exemple la transplantation de cellules souches sanguines en cas de leucémie, ne sont pas soumis à autorisation.
- En cas de doute, demandez l'avis de votre médecin.

En bref: envisagez uniquement un **traitement autorisé** (en Suisse, les commissions d'éthique, l'OFSP et Swissmedic sont les autorités compétentes) ou **établi**. En cas de doute, demandez l'avis de votre médecin.

7. De tels traitements sont-ils autorisés en Suisse ?

La Suisse est dotée de plusieurs lois régissant l'usage des tissus et cellules (et donc aussi des cellules souches). Il s'agit de la loi sur la transplantation, de la loi sur les produits thérapeutiques et de la loi relative à la recherche sur l'être humain.

Il faut en principe vérifier au cas par cas si un traitement peut être réalisé ou non, s'il requiert une autorisation et quelles bases légales s'appliquent.

8. Où trouver de plus amples informations ?

www.closerlookatstemcells.org

Site Web de l'International Society for Stem Cell Research, uniquement en anglais et en espagnol



www.closerlookatstemcells.org/The_Patient_Handbook1.html

Traduction du guide à l'intention des patients de l'International Society for Stem Cell Research (allemand, français, italien, etc.)



www.bag.admin.ch/transplantation > Savoir > La recherche > Cellules souches

Site Web de l'Office fédéral de la santé publique, informations sur la médecine de transplantation



www.swissmedic.ch > Autorisations
d'exploitation > Transplants
standardisés

Site Web de Swissmedic, l'Institut
suisse des produits thérapeutiques



<https://www.swissmedic.ch/zulassung/en/00153/00205/00210/index.html?lang=fr>

www.stammzellen.nrw.de

Réseau de compétences relatif à la
recherche sur les cellules souches
de Rhénanie-du-Nord-Westphalie
(uniquement en allemand et en
anglais)



Commander la fiche : nous nous ferons un plaisir de vous envoyer cette fiche sous forme imprimée (voir informations de contact ci-dessous).

Contact :

Adrian Heuss, responsable du transfert de connaissances du PNR 63, www.pnr63.ch

Glockengasse 7, 4051 Bâle

E-mail : heuss@advocacy.ch

Cette fiche d'information a été élaborée en collaboration avec l'OFSP.

Dernière mise à jour : mai 2014